

In 1987, the Import Control List was amended by an Order-in-Council to reflect the revised product coverage of our renegotiated bilateral agreements.

Under the MFA, controls put into place by importing countries such as Canada must be submitted to the Textiles Surveillance Body (TSB), an organization made up of MFA participating countries to oversee controls and to ensure that these are in keeping with the broad objectives of textile trade liberalization of the MFA. In 1987, Canada prepared its submissions to the TSB relating to the renegotiated arrangements and by the end of 1987 many of these had been reviewed and passed by the TSB.

In response to apparel industry concerns in respect of the availability of certain fabrics not made in Canada which are subject to restraints, a joint committee made up from members of the Apparel and Fur SAGIT and the Textile and Footwear SAGIT was established under an independent chairperson, to examine these concerns and make appropriate recommendations. The Committee formally began its work in April 1987, and is considering whether quotas should be removed on certain fabrics under study.

In 1987, Canadian representatives participated in several meetings of the Negotiating Group (NG) on Textiles and Clothing as part of the MTN. The NG has as its aim to formulate modalities that would permit eventual integration of this sector into GATT on the basis of strengthened GATT rules and disciplines, thereby also contributing to the objective of further liberalization of trade. Activities in 1987 focussed on preparatory work for examining techniques to achieve the negotiating objective.

En 1987, la LMIC a été modifiée par Décret du conseil pour refléter la nouvelle liste des produits visés par nos accords bilatéraux renégociés.

Selon l'AMF, les contrôles mis en place par des pays importateurs comme le Canada doivent être soumis à l'Organe de surveillance des textiles (OST), un organisme composé des pays participant à l'AMF et chargé de superviser les contrôles et de garantir qu'ils sont conformes aux grands objectifs de l'AMF en ce qui concerne la libéralisation du commerce des textiles. En 1987, le Canada a préparé ses submissions à l'OST concernant les arrangements renégociés et, à la fin de 1987, nombre de ces submissions avaient été examinées et acceptées par l'OST.

Pour répondre aux préoccupations de l'industrie du vêtement concernant la disponibilité de certains tissus non fabriqués au Canada et soumis à limitation, un comité conjoint composé de membres du GCS sur les vêtements et fourrures et du GCS sur les textiles et chaussures a été établi sous la présidence d'une personne indépendante pour examiner ces préoccupations et présenter des recommandations appropriées. Le comité a officiellement commencé son travail en avril 1987 et il étudie si les contingents devraient être éliminés pour certains tissus faisant l'objet d'un examen.

En 1987, les représentants du Canada ont participé à plusieurs réunions du Groupe de négociation (GN) sur les textiles et vêtements dans le cadre des NCM. Le GN a pour but de formuler des modalités qui permettraient l'intégration éventuelle de ce secteur au GATT sur la base de règles et de disciplines renforcées, contribuant également ainsi à l'objectif d'une libéralisation plus poussée du commerce. En 1987, les activités se sont concentrées sur le travail préparatoire à l'examen des techniques nécessaires pour réaliser l'objectif des négociations.